

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne

Avec le Fonds européen
pour les affaires maritimes et la pêche

Pays
d'Auray

Pays
de
Vannes



COMMISSION MER ET LITTORAL DES PAYS D'AURAY ET DE VANNES

Judi 12 avril à 14h

Salle Illur - Vannes

Etaient présents avec voix délibérative :

7 membres du collège public : Chloé CORDELLIER (Syndicat Mixte de la Ria d'Étel) Michel CRIAUD (Pays de Vannes), Thibault GROLLEMUND (Pays d'Auray), Ronan LE DÉLEZIR (Pays d'Auray), Marie LESUEUR (Agrocampus Ouest), Luc PERCELAY (Lycée Professionnel Maritime Aquacole d'Étel), Roland ROZO (Criée de Quiberon)

9 membres du collège privé : Myriam DAVID (Association Entre dans la ronde), Pierre LE TACON (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de Belle-Ile-en-Mer), Gilles FOUCHER (Syndicat Mytilicole de Pénestin), Yohann GUYOMARD (ostréiculteur), Gilles HAZEVIS (Comité Départemental des Pêches et des Élevages Marins du Morbihan), Thierry JACOB (Comité Départemental des Pêches et des Élevages Marins du Morbihan), Véronique LE NABOUR (Mission locale du Pays d'Auray), Roland LE SAUCE (Conseil de Développement du Pays d'Auray), Jean-Marie ZELLER (Conseil de Développement du Pays de Vannes).

Etaient présents avec voix consultative:

Anne GALLO (Conseillère régionale référente pour le Pays de Vannes)

Etaient excusés : Michel BAINVEL (GMVA), Claude BOURBON (Mareyeur), Nathalie COCHENNEC LAUREAU (IFREMER), Renan HENRY (ostréiculteur), Kaourintine HULAUD (Région Bretagne), Michel JEANNOT (PNR du Golfe du Morbihan), Alain JOLLY (IDMer), Alain LAVACHERIE (Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal), Philippe LE BÉRIGOT (Association des Iles du Ponant), Philippe LE GAL (Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud), Olivier LE NEZET (Comité Départemental des Pêches et des Élevages Marins du Morbihan), Laurence NOGUES (Association Perlucine), Yvan SELO (ostréiculteur), Yves TILLAUT (Syndicat Mixte de la ria d'Étel).

Equipe technique : Stéphanie EICHINGER (Conseil régional), Marion MAZODIER (Pays d'Auray), Emmanuel MOULIN (Pays d'Auray)

1) Vérification du double quorum :

Double quorum atteint

La Commission Mer et Littoral est composée de **27 membres** (12 représentants publics et 15 représentants privés). Pour atteindre le double quorum, il faut la présence de la moitié des membres, soit 14 membres, avec une majorité de membres privés.

C'est le cas aujourd'hui avec **16 membres votants**, dont une majorité de membres privés (9 membres).

Thibault GROLLEMUND préside la 2^{ème} Commission Mer et Littoral du Pays d'Auray-Pays de Vannes.

2) Adoption du compte-rendu de la dernière CML du 15/09/17

L'ensemble des membres de la Commission a reçu le compte-rendu de la dernière séance du 15 septembre 2017.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3) Etat d'avancement financier du programme DLAL FEAMP

Priorités de développement		Enveloppe initiale	Reste à attribuer en CML
1	Maintenir les espaces dédiés aux activités de pêche et d'aquaculture	230 000 €	189 059 €
2	Contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux de production	230 000 €	230 000 €
3	Améliorer l'attractivité des métiers et créer les conditions d'une installation/transmission facilitée	100 000 €	100 000 €
4	Valoriser les produits, savoir-faire et patrimoines du territoire	300 000 €	288 480 €
5	Favoriser le lien social et l'innovation par le développement de nouvelles formes d'économies	100 000 €	100 000 €
6	Coopérer et se développer par le partage d'expériences et l'échange de bonnes pratiques	50 000 €	50 000 €
7	Animer et mettre en œuvre la stratégie	217 846 €	217 846 €
TOTAL		1 227 846 €	1 175 385 €

4) Modification et adoption des critères de sélection

Il est proposé aux membres de la Commission Mer et Littoral de simplifier la grille de sélection avec des critères obligatoires et des critères optionnels.

Le projet doit obligatoirement répondre aux conditions suivantes :

- 1- Se dérouler sur le territoire des Pays d'Auray et Pays de Vannes
- 2- S'inscrire dans un des objectifs de la stratégie du territoire
- 3- Présenter un caractère innovant et/ou indispensable au maintien de l'économie primaire maritime

Et remplir au moins 3 des critères suivants :

- 4- Intérêt et/ou bénéficiaire collectif
- 5- Implication des professionnels ou futurs professionnels des filières halieutiques dans la conception ou la mise en œuvre du projet
- 6- Préservation des ressources et de la qualité de l'environnement
- 7- Viabilité économique du projet étudiée
- 8- Maintien ou création d'emplois

La grille de sélection est distribuée à l'ensemble des membres de la Commission.

La grille de sélection est adoptée à l'unanimité.

5) Analyse des dossiers de demande de subvention FEAMP inscrits à l'ordre du jour

Dossier 1 : Acquisition de données environnementales pour l'amélioration du captage de l'huître plate <i>Fiche action 2 « Contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux de production »</i>	
Maître d'ouvrage	Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Sud
Financement DLAL FEAMP proposé	9600 € pour un total de dépenses prévisionnelles éligibles de 24 000 TTC, soit 40 %
Avis d'opportunité de la Commission Mer et Littoral	Les réponses du CRC aux questions des membres de la CML permettent d'apporter des précisions sur différents points : - la maintenance et l'entretien de la bouée de mesure seront assurés par les professionnels eux-mêmes - Les données brutes récoltées par cette bouée-sonde seront intégrées aux autres

	<p>analyses réalisées dans le cadre d'un projet de recherche plus global : FOREVER</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ces données seront diffusées aux professionnels dans un premier temps mais pourront être rendues accessibles pour les acteurs du territoire (ex : structures de bassin versant) <p>La Région attire l'attention du porteur de projet sur la bonne articulation financière avec le projet FOREVER et sur le respect de la commande publique car le CRC est organisme qualifié de droit public.</p> <p>Avis d'opportunité favorable à l'unanimité - 8 critères sur 8 sont atteints</p>
--	--

Dossier 2 : Valorisation de la pêche durable du Sud Morbihan – Phase 1 : Investissement <i>Fiche action 4 « Valoriser les produits, savoir-faire et patrimoines du territoire »</i>	
Maître d'ouvrage	Mairie de Quiberon (Criée)
Financement DLAL FEAMP proposé	48 640 € pour un total de dépenses prévisionnelles éligibles de 121 600 TTC, soit 40 %
Avis d'opportunité de la Commission Mer et Littoral	<p>La criée de Quiberon apporte plusieurs informations complémentaires à travers sa présentation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La criée de Quiberon a été la première en Bretagne à se lancer dans le développement du marché des poissons vivants et de la méthode ikejime (cela a débuté il y a trois ans). - Le besoin d'aménagement et de rénovation du local est lié au développement notamment de ce nouveau marché, et donc à l'augmentation du volume de poissons vendus. Il n'y a pas d'agrément sanitaire supplémentaire à obtenir. - Le chiffre d'affaire de la criée sur la partie poissons vivants devrait presque doubler, avec un volume vendu passé de 450kg en 2016 à 3T en 2017 pour un prévisionnel de 5T cette année. - La valorisation « ikejime » fait augmenter le prix moyen au kg de 30% - La technique ikejime suscite de l'enthousiasme particulièrement chez les jeunes pêcheurs. <p>Le Lycée Maritime d'Etel le confirme.</p> <p>Le Comité des pêches précise qu'une formation aux pêcheurs spécifique sur la méthode ikejime devrait être mise en place pour faire monter les pêcheurs en compétence et développer le marché.</p> <p>Les membres de la commission mer et littoral font remarquer que le projet de la criée a de multiples impacts positifs pour le développement économique du territoire, sa renommée, la formation et l'installation de jeunes pêcheurs et pour le développement de pratiques de pêche vertueuses. Par ailleurs, il répond à une véritable demande des consommateurs (traçabilité des produits, pratiques de pêche plus vertueuses, qualité organoleptiques du poisson...).</p> <p>Conformément au règlement intérieur de la CML, M. ROZO, en tant que représentant du maître d'ouvrage des projets soumis au vote, ne prend pas part aux délibérations et vote.</p> <p>Avis d'opportunité favorable à l'unanimité - 8 critères sur 8 sont atteints</p>

Dossier 3 : Valorisation de la pêche durable du Sud Morbihan – Phase 2 : Fonctionnement <i>Fiche action 4 « Valoriser les produits, savoir-faire et patrimoines du territoire »</i>	
Maître d'ouvrage	Mairie de Quiberon (Criée)
Financement DLAL FEAMP proposé	49 680 € pour un total de dépenses prévisionnelles éligibles de 124 200 TTC, soit 40 %
Avis	Mêmes remarques que pour le dossier 2.

d'opportunité de la Commission Mer et Littoral	<p>Il est précisé que la contrepartie régionale pour ce dossier n'est pas issue du contrat de partenariat du Pays d'Auray mais des fonds sectoriels pêche et aquaculture de la Région.</p> <p>Conformément au règlement intérieur de la CML, M. ROZO, en tant que représentant du maître d'ouvrage des projets soumis au vote, ne prend pas part aux délibérations et vote.</p> <p>Avis d'opportunité favorable (à l'unanimité) - 8 critères sur 8 sont atteints</p>
--	---

Dossier 4 : FutureShell - Etude des conséquences de l'acidification et du réchauffement des océans sur la croissance des coquillages	
<i>Fiche action 2 « Contribuer à l'amélioration des milieux de production »</i>	
Maître d'ouvrage	Sorbonne Université
Financement DLAL FEAMP proposé	70 334 € pour un total de dépenses prévisionnelles éligibles de 175 834,91€ TTC, soit 40 %
Avis d'opportunité de la Commission Mer et Littoral	<p>La présentation du porteur de projet permet d'apporter les compléments d'informations suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le choix de la rivière de Crac'h s'est fait par le biais du CRC et l'implantation de l'instrument de mesure dans une rivière permet d'avoir une variation de pH plus intéressante d'un point de vue scientifique. - les professionnels locaux sont impliqués via le partenariat avec le CRC. <p>Les membres de la CML formulent les remarques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ce projet est complémentaire avec celui porté par le CRC sur l'optimisation du recrutement de l'huître plate. - l'impact réel et la plus-value pour les acteurs du territoire est à vérifier. Les professionnels de la conchyliculture présents sont en tous cas intéressés par ce projet. - le cofinancement par l'Agence Nationale pour la Recherche n'est pas acquis. <p>Avis d'opportunité favorable sous réserve (13 favorables, 3 abstentions) de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'obtention du financement de l'ANR - l'implication concrète des professionnels des Pays d'Auray et de Vannes dans le projet (information a minima de tous les professionnels du territoire sur ce projet) - une diffusion pédagogique du projet vers les établissements scolaires du territoire

- Au-delà de l'avis formulé pendant la CML, le compte-rendu précise aussi, sur chacun des projets, les éventuelles réserves à lever au regard des critères de sélection propres au programme DLAL FEAMP.
- En cas d'avis favorable ou favorable avec réserve, il appartiendra au porteur de projet de constituer, avec l'aide du Pays, un dossier complet de demande de subvention auprès du Conseil régional.
- La demande, avec le montant de subvention proposé par la CML, sera alors instruite par la Région afin notamment de vérifier la cohérence du dossier avec la fiche projet, l'avis formulé par la CML et les règles d'intervention régionales/européennes (et notamment, pour les projets intervenants dans un secteur concurrentiel, le respect de l'encadrement des aides prévu par les réglementations nationale et européenne).

3) Point divers : communication et agenda

Les outils suivants sont en cours de réalisation :

- Une plaquette de présentation générale du programme
- Des fiches techniques et thématiques à destination des porteurs de projet
- Un kakémono présentant le programme